

Sacha HOULIÉ
Député de la Vienne
Président de la Commission des Lois

Madame Marie-Hélène AUDEBERT
Commissaire-Enquêteur

N/Réf : SH/RL/2023_06_09

Poitiers, le 9 juin 2023

Madame le Commissaire-Enquêteur,

Je souhaite, par la présente, apporter mon soutien aux habitants de Mignaloux-Beauvoir, qui ont fait connaître leur opposition au projet agri-solaire englobant les activités de maraîchage, de volaille fermière en plein air et d'agri-photovoltaïque. Je souhaiterais attirer votre attention sur trois axes primordiaux, à savoir les enjeux relatifs à la santé publique, à l'environnement et à la sécurité.

Tout d'abord, il convient d'accorder une attention soutenue aux conséquences sanitaires induites par ledit projet. La présence d'un abattoir à proximité soulève de vives inquiétudes quant à la gestion des déchets et des effluents générés. Les 72 tonnes d'excréments produites annuellement par les 8000 volailles ne sauraient être ignorées, d'autant plus que les sols de la région, d'une nature argileuse, se trouvent dépourvus de la capacité requise pour absorber un tel volume d'effluents d'élevage. Cette situation risquerait d'engendrer une contamination de l'environnement local ainsi que des ressources hydriques souterraines, constituant dès lors un péril significatif pour la santé de la collectivité.

Deuxièmement, du point de vue environnemental, ce projet agri-solaire risque d'engendrer une prolifération indésirable de nuisibles, tels que rongeurs et insectes, en quantités considérables. La cohabitation de ces nuisibles avec les habitations avoisinantes pourrait entraîner des problématiques sanitaires supplémentaires, ainsi que des préjudices aux cultures environnantes. Il importe donc de procéder à une évaluation méticuleuse des mesures préventives et des stratégies de lutte contre ces nuisibles, telles qu'envisagées par les porteurs du projet.

Troisièmement, je me permets de mettre en lumière les préoccupations relatives à la sécurité, plus spécifiquement en ce qui concerne l'accès au site par la route nationale 147, déjà réputée pour sa dangerosité routière. L'augmentation du trafic routier, et plus particulièrement des poids lourds, induite par les activités du projet agri-solaire risque d'exacerber cette

situation préoccupante, mettant ainsi en péril la sécurité des usagers de la route, des riverains et des résidents de Mignaloux-Beauvoir.

En conclusion, je vous saurais gré de prendre pleinement en considération les éléments précédemment mentionnés lors de votre évaluation du présent projet agri-solaire. Les préoccupations exprimées par les habitants, qu'elles soient d'ordre sanitaire, environnemental ou sécuritaire, se doivent d'être sérieusement prises en compte.

Je vous remercie pour l'attention bienveillante que vous porterez à cette correspondance et vous prie d'agréer, Madame le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.



Sacha HOULIÉ